



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-troisième session

1^{er}-4 mars 2022

Point 3 p) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
statistiques des entreprises et du commerce

Rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2021/224 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce. Dans ce rapport, le Comité d'experts décrit les progrès qu'il a réalisés au cours de l'année écoulée en termes de produits achevés ou en cours. Il présente également la mission et le programme de travail de la nouvelle équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international. Il a recensé les domaines prioritaires émergents liés à la situation actuelle, qu'il qualifie de « nouvelle normalité », et propose de les traiter. Sont visés notamment l'influence exercée par les entreprises sur plusieurs dimensions du bien-être et de l'inclusion sociale, le lien entre l'activité des entreprises et « l'économie verte », ainsi que l'interaction entre la dématérialisation, l'innovation et la productivité. L'approche proposée pour intégrer davantage les statistiques relatives aux entreprises et au commerce tout en traitant les nouveaux domaines prioritaires est présentée dans le cadre de la vision stratégique affinée du Comité, qui englobe à la fois la mise à jour de l'ensemble actuel de domaines prioritaires et leur lien avec le programme de travail.

Les mesures que la Commission est invitée à prendre sont exposées au paragraphe 31 du rapport.

* [E/CN.3/2022/1](#).



Rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

I. Introduction

1. Dans sa décision 52/107, la Commission de statistique :

a) A pris connaissance avec intérêt du rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et a remercié le Comité de son travail ;

b) A approuvé le plan de travail proposé pour 2021 et 2022, qui comprend la préparation de deux manuels, l'un sur l'ensemble d'indicateurs de base relatifs aux entreprises et au commerce et l'autre sur le modèle de maturité des registres statistiques des entreprises ;

c) A accueilli favorablement le programme de formation et de renforcement des capacités pour les registres statistiques des entreprises, qui applique le modèle de maturité pour créer et gérer les registres statistiques des entreprises dans les systèmes statistiques nationaux, et a recommandé de mettre au point des instructions sur l'intégration d'informations géospatiales dans les registres statistiques des entreprises, en s'appuyant sur les expériences des pays ;

d) A accueilli avec satisfaction la publication du registre mondial des groupes d'entreprises, qui permettra d'aborder les questions de la mondialisation et du rôle des entreprises multinationales, et a noté qu'il était indispensable de mettre en commun les données entre les pays et les organismes pour parvenir à une mesure complète et cohérente des chaînes de valeur mondiales dans le registre, a en outre demandé que soient établies des orientations, sur la base des meilleures pratiques des pays, quant à la façon de préserver la confidentialité lors du partage de données sur les entreprises multinationales, et s'est félicitée de la collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques pour la mise en place de la base de données analytique sur les multinationales et les sociétés affiliées ;

e) A souscrit à la décision de réviser le manuel *Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions 2010* et le *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010*, tout en veillant à la conformité de cette mise à jour avec celles d'autres normes statistiques, telles que le Système de comptabilité nationale et le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, et a recommandé au Comité d'engager ces travaux avec la représentation et la participation active de pays de différentes régions et d'organismes internationaux ;

f) S'est félicitée de la création de l'équipe spéciale chargée de promouvoir le programme conjoint de recherche sur les statistiques relatives aux entreprises et au commerce international en vue de la révision des normes relatives au commerce, et a recommandé que cette équipe spéciale s'emploie également à établir de nouveaux indicateurs sur les activités de commerce des entreprises, à élaborer des orientations pour l'intégration des caractéristiques liées au commerce international des entreprises dans les registres statistiques des entreprises et à promouvoir le programme d'apprentissage en ligne sur les statistiques du commerce international ;

g) A prié le Comité de coordonner activement l'intégration des programmes et des méthodes de travail avec l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international, comme le recommande le Groupe des Amis

de la présidence sur les statistiques économiques, afin d'éviter les doubles emplois et de favoriser la collaboration active entre les pays et les organismes.

2. Le présent rapport contient un récapitulatif des progrès réalisés par le Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et de ses équipes spéciales dans leurs travaux au cours de l'année écoulée, y compris la vision stratégique affinée du Comité sur les statistiques relatives aux entreprises et au commerce (sect. II. A.) ; les consultations globales concernant le manuel sur les principaux indicateurs des statistiques relatives aux entreprises et au commerce (sect. II.B.) et concernant le manuel sur le modèle de maturité pour les registres statistiques des entreprises (sect. II. C.) ; une mise à jour du registre mondial des groupes d'entreprises (sect. II.E.) ; une mise à jour du programme de recherche de la nouvelle équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international pour la révision des manuels de statistiques du commerce international (sect. II.F.). Le programme de travail proposé par le Comité pour la période 2022-2024 est présenté dans la section III. Les mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre sont présentées dans la section VII.

II. État d'avancement des travaux du Comité en 2021

3. Le Comité a tenu sa quatrième réunion virtuellement les 23 et 24 juin et les 7 et 8 juillet 2021. Le Comité a étudié les suites à donner à la décision que la Commission de statistique a prise en mars 2021 pour entreprendre la révision des manuels de statistiques du commerce international et créer une équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international afin de mettre au point un programme de recherche commun entre les statistiques relatives au commerce international et aux entreprises et de réviser et mettre à jour les normes et indicateurs liés au commerce international. Le Comité a également examiné l'état d'avancement des travaux des équipes spéciales, en particulier les progrès réalisés dans l'identification d'un ensemble d'indicateurs de base pour les statistiques relatives aux entreprises et au commerce et le modèle de maturité pour les registres statistiques des entreprises, et s'est penché sur les activités futures des équipes spéciales pour la période 2022-2024.

A. Vision stratégique des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

4. Lors de sa quatrième réunion, le Comité a reconnu qu'il devait adapter son action aux nouveaux moteurs du changement et réfléchir aux nouvelles exigences politiques ainsi qu'aux nouveaux besoins des utilisateurs découlant de la situation actuelle, ou « nouvelle normalité », et des changements structurels que l'économie et la société ont connus à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Comité a donc convenu de la nécessité d'affiner sa vision stratégique des statistiques relatives aux entreprises et au commerce afin de tenir compte des exigences en matière de données plus actuelles, plus fréquentes et plus détaillées, des liens entre les statistiques relatives aux entreprises et au commerce et les nouveaux domaines politiques émergents et d'actualité, ainsi que des ajustements du cadre de production, tels que l'utilisation de nouvelles données et d'une infrastructure de données interopérable pour le partage, l'échange et la mise en relation de microdonnées sécurisées et fiables.

5. L'objectif de la vision stratégique révisée est de renforcer l'intégration horizontale (entre les domaines statistiques) et verticale (entre les sources de données et les macro-cadres) des statistiques relatives aux entreprises et au

commerce en créant la nouvelle équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international et en favorisant son interaction avec les autres équipes spéciales que le Comité coordonne. Ce point est discuté plus en détail dans la section II.F.

6. Le Comité a également identifié un ensemble limité de domaines prioritaires émergents en intégrant ses propres travaux à d'autres activités en cours au niveau international ainsi qu'aux meilleures pratiques nationales, à savoir : la dématérialisation, la productivité et l'innovation, « l'économie verte », et le bien-être et l'inclusion sociale. Le bureau du Comité a ensuite approfondi ces domaines prioritaires émergents à travers l'élaboration et la discussion de documents de position. L'objectif de ces documents de position était d'évaluer la pertinence de ces questions émergentes pour les utilisateurs des données des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, ainsi que les avantages indirects potentiels pour d'autres domaines statistiques, tels que les statistiques environnementales et sociales. Ces documents de position soulignent également l'importance d'intégrer les domaines prioritaires émergents dans le programme de travail du Comité, en tenant compte de la disponibilité d'un ensemble solide de concepts et de définitions statistiques et de la possibilité de produire de nouvelles données et de nouveaux indicateurs à l'aide d'une approche centrée sur l'entreprise et basée sur le registre statistique des entreprises. Les documents de position seront présentés à la Commission de statistique sous forme de notes d'information.

7. *Dématérialisation, productivité et innovation.* La dématérialisation, la productivité et l'innovation jouent clairement un rôle important pour façonner l'environnement d'exploitation économique et technologique complexe et en rapide évolution dans lequel les entreprises opèrent aujourd'hui. La transformation numérique, qui a conduit à l'intégration de la technologie numérique dans tous les domaines de l'entreprise et de la société, change fondamentalement la façon dont les entreprises apportent de la valeur à leurs clients afin de rester compétitives et de prospérer. L'innovation, qu'elle soit technologique, organisationnelle, relative aux processus ou autre, n'est pas seulement le moteur de la transformation numérique, elle est également au cœur de la stratégie de l'entreprise pour s'adapter à un environnement en constante évolution. Grâce à l'innovation et à l'adoption du numérique, les entreprises ont pu produire plus avec moins, développer de nouveaux produits et accéder aux marchés mondiaux. Il est complexe de mesurer l'impact de ces moteurs technologiques et numériques sur les niveaux de productivité et les taux de croissance des entreprises et des activités aux niveaux local, national et mondial, et l'on peut identifier de nombreuses lacunes dans les données à cet égard.

8. Afin de combler ces lacunes, les systèmes statistiques doivent être adaptés en combinant les informations provenant des domaines des entreprises et du commerce et en mettant au point de nouveaux systèmes de classification ainsi que des critères de mesure plus pertinents pour saisir pleinement la complexité des nouvelles entreprises et activités. C'est pourquoi le registre statistique des entreprises devrait être étendu en ajoutant des indicateurs d'activité, en élargissant la portée de sorte à inclure les entrepreneurs numériques non constitués en société et en incorporant un ensemble élargi de signaux relatifs au commerce. S'appuyant sur un certain nombre d'initiatives internationales déjà en cours, le Comité s'attachera à identifier les domaines potentiels d'intégration entre les données et les indicateurs relatifs à la dématérialisation, à l'innovation et à la productivité, y compris leur impact sur l'emploi et le lien entre l'activité des entreprises et les résultats environnementaux (par exemple, la pollution, les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des terres). Il élaborera également des lignes directrices pour identifier les meilleures pratiques et des méthodes de couplage des microdonnées à l'appui de l'analyse de la productivité au niveau des entreprises et pour garantir l'actualité des principaux

indicateurs agrégés de la productivité. L'approche actuellement appliquée à l'élaboration des politiques, qui intègre les dimensions commerciale, sociale et environnementale, nécessite de nouveaux indicateurs pour évaluer l'impact du secteur des entreprises sur un pays dans d'autres domaines que la contribution à l'emploi et au produit intérieur brut.

9. *Bien-être et inclusion sociale.* Le bien-être et l'inclusion sociale figurent parmi les premières priorités du programme politique, et le rôle des entreprises dans ces domaines doit être mieux reflété dans les statistiques relatives aux entreprises et au commerce. Ce rôle comprend divers aspects, tels que le comportement et les performances des entreprises en tant qu'employeurs en termes d'emplois et de salaires décents, d'emploi dans des conditions particulières pour les groupes vulnérables, de santé et de sécurité au travail, de formation professionnelle, d'interaction avec les communautés locales et d'impôts payés ; les investissements, les processus, les produits, le comportement et les performances des entreprises en matière de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement physique (c'est-à-dire la (ré)utilisation des intrants et de l'énergie dans les processus de production et les effets sur l'environnement et la santé de leurs produits/services tout au long de leur cycle de vie) ; l'impact qu'ont sur le bien-être l'organisation, le comportement et les performances des entreprises tout au long de la chaîne de valeur dans laquelle elles opèrent [c'est-à-dire indépendamment des frontières nationales et organisationnelles/juridiques (« dans des conditions normales de concurrence » ou non)], leurs stratégies d'approvisionnement, les importations/exportations et le contrôle direct/indirect de leurs chaînes d'approvisionnement.

10. En ce qui concerne l'inclusion sociale, des critères de mesure supplémentaires devraient porter, entre autres, sur la composition et la diversité des employés, des cadres et des entrepreneurs des entreprises en termes de sexe, d'âge, de type de famille, d'éducation, de handicap et d'origine/d'appartenance ethnique, ainsi que sur le comportement et les performances des entreprises en matière de recrutement inclusif et de responsabilité sociale vis-à-vis du marché du travail et des politiques sociales et en matière de non-discrimination.

11. *Économie verte.* Le concept d'économie verte figure parmi les premières priorités du programme politique, non seulement pour réduire l'impact des entreprises sur l'environnement et sur les changements climatiques dans les pays développés et en développement, mais aussi pour accroître la productivité et la croissance de l'emploi. Comme le montrent de nombreuses initiatives politiques dans le monde, l'objectif de mesure dans ce domaine est double : évaluer la durabilité environnementale/climatique des entreprises et des activités et évaluer l'impact des politiques vertes en matière de stimulation de la compétitivité des entreprises. Le cadre conceptuel du Système de comptabilité environnementale et économique fournit le cadre statistique pour analyser l'interaction entre l'économie et l'environnement au niveau macro. Toutefois, le Comité devrait explorer plus avant les efforts visant à élaborer des statistiques relatives aux entreprises et au commerce qui pourraient mieux contribuer à établir ces comptes et répondre à des préoccupations environnementales spécifiques (à un niveau plus détaillé et désagrégé), notamment en ce qui concerne la mise au point de nouveaux indicateurs ancrés dans le registre statistique des entreprises.

12. La conception et la mise en œuvre d'un cadre statistique pour les statistiques relatives aux entreprises qui englobe de manière cohérente et intègre pleinement les questions susmentionnées nécessiteront une coopération plus étroite ainsi que la coordination des paramètres et des méthodes entre les statistiques relatives aux entreprises et d'autres domaines, principalement les statistiques du marché du

travail, les statistiques du commerce international et les statistiques et comptes environnementaux ; l'identification de nouvelles sources de données et de méthodes d'intégration des données ; la conception et la mise en œuvre de nouveaux ensembles de données et indicateurs intégrés.

13. Compte tenu de la complexité de ce processus, le Comité commencera par mettre en correspondance les domaines susmentionnés avec des initiatives/critères mesurables connexes dans d'autres domaines, afin d'identifier les lacunes les plus importantes (du point de vue de l'entreprise). Il proposera de nouvelles méthodes de compilation et de nouveaux indicateurs dans les domaines présentant les lacunes les plus importantes en matière de bien-être, d'inclusion sociale et d'environnement du point de vue des statistiques relatives aux entreprises, afin de s'entretenir au sein du Comité et avec les responsables de travaux connexes, tels que le Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique, l'Organisation internationale du travail, Eurostat, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres, sur leur faisabilité et sur la valeur ajoutée qu'ils pourraient apporter aux utilisateurs.

B. Principaux indicateurs des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

14. Le Comité a terminé de définir un ensemble d'indicateurs de base sur les entreprises et le commerce pour les organismes nationaux de statistique, avec une approche flexible et comparable au niveau international, et assorti de notes méthodologiques et d'orientations pour chaque indicateur (« les fiches techniques »). Ces indicateurs ont été conçus pour répondre aux besoins des utilisateurs, c'est-à-dire qu'ils améliorent la qualité et le niveau de détail des données pour les statistiques actuelles relatives aux entreprises et au commerce afin d'aborder les domaines prioritaires identifiés par le Comité, à savoir : la démographie des entreprises, la dynamique des entreprises et l'entrepreneuriat, la mondialisation et la dématérialisation, ainsi que le bien-être et la durabilité à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une attention particulière a été accordée à la cohérence de cet ensemble d'indicateurs de base sur les entreprises et le commerce au regard d'indicateurs similaires recommandés par Eurostat, l'OCDE, l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Comité a mené avec l'aide de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) un exercice pilote avec un nombre limité de pays (pays représentés dans les équipes spéciales et pays d'Amérique latine) pour tester l'ensemble d'indicateurs de base et, en se fondant sur les précieux commentaires reçus, a révisé les fiches techniques afin d'améliorer leur précision et leur clarté en ce qui concerne les termes, les définitions, la portée et les ventilations.

15. Parallèlement, le Comité a préparé un manuel sur les principaux indicateurs des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, qui présente la vision stratégique du Comité sur les statistiques relatives aux entreprises et au commerce, notamment en ce qui concerne l'identification des besoins politiques et des lacunes de données associées, et contient une liste des principaux indicateurs sur les

statistiques relatives aux entreprises et au commerce¹. Ce manuel sera diffusé en vue d'une consultation globale entre les pays et les organisations internationales et régionales concernées et sera présenté à la Commission sous forme de note d'information.

16. Il est envisagé que ce manuel soit le premier volume d'une publication consacrée aux statistiques relatives aux entreprises et qu'il soit complété par un second volume examinant de plus près les indicateurs du commerce international. Les indicateurs sont conçus comme une liste de référence pour guider l'élaboration de programmes de statistiques relatives aux entreprises et au commerce abordant les thèmes de la démographie des entreprises, la dynamique des entreprises et l'entrepreneuriat, la mondialisation et la dématérialisation, ainsi que le bien-être et l'inclusion sociale. À l'avenir, le Comité étudiera la possibilité de créer des bases de données mondiales sur ces indicateurs, en s'appuyant sur les initiatives existantes.

C. Modèle de maturité sur les registres statistiques des entreprises et activités de renforcement des capacités pour les registres statistiques des entreprises

17. Dans sa vision stratégique sur les statistiques relatives aux entreprises et au commerce, le Comité reconnaît le rôle central que joue le registre statistique des entreprises en tant qu'épine dorsale de l'infrastructure statistique des pays. À cet égard, le Comité a élaboré un manuel sur le modèle de maturité pour les registres statistiques des entreprises, qui fournit un cadre pour évaluer le stade de développement des registres statistiques des entreprises dans les pays en fonction des sept dimensions suivantes : le cadre juridique et institutionnel, les sources de données pour le registre, l'entretien et la mise à jour du registre, la portée du registre, l'utilisation du registre, l'environnement des technologies de l'information et l'interopérabilité.

18. Le manuel est considéré comme faisant partie d'un kit d'outils, qui comprend une auto-évaluation interactive en ligne, les liens entre les dimensions du modèle de maturité et le matériel de formation et les orientations existants sur les registres statistiques des entreprises, ainsi que des informations sur les pratiques des pays. Ce manuel sera diffusé en vue d'une consultation globale entre les pays et les organisations internationales et régionales concernées et sera présenté à la Commission sous forme de note d'information.

19. Avec la finalisation du manuel, une évaluation mondiale régulière sera lancée pour suivre la mise en œuvre des recommandations internationales sur les registres statistiques des entreprises dans les pays et pour déterminer les domaines prioritaires pour l'assistance technique. Une collaboration avec les partenaires internationaux et régionaux concernés, y compris les commissions régionales, sera organisée pour l'évaluation mondiale. Il est proposé que l'évaluation mondiale soit effectuée tous les cinq ans et qu'elle tienne compte des rapports d'activité des pays du groupe de Wiesbaden sur les registres des entreprises. L'étroite collaboration avec le groupe de Wiesbaden se poursuivra également pour les activités relatives aux registres statistiques des entreprises, notamment les activités relatives au modèle de maturité et à l'évaluation mondiale. L'évaluation mondiale permettra de déterminer les domaines prioritaires pour l'assistance technique aux pays.

¹ La vision stratégique sur les statistiques relatives aux entreprises et au commerce a été présentée à la Commission sous forme de note d'information lors de sa cinquante et unième session (disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/51st-session/documents/BG-Item3e-Strategic-View-on-Business-Statistics-E.pdf>).

20. Le Comité a supervisé la préparation du cours fondamental d'apprentissage en ligne sur les registres statistiques des entreprises, qui a été élaboré conjointement par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, la Banque africaine de développement et la Division de statistique, avec des contributions spéciales d'experts du Bureau australien de statistique, de l'Office central de statistique des Pays-Bas, du Bureau central palestinien de statistique et d'Eurostat. Le cours d'apprentissage en ligne s'est déroulé du 27 septembre au 12 novembre 2021.

21. Le Comité travaille à la production d'une série de mini-webinaires pour cibler et étudier des aspects pratiques de la création et de la tenue de registres statistiques des entreprises et de partager les expériences entre les pays. Ces mini-webinaires doivent aborder des sujets pertinents pour les pays et seront organisés avec le concours des organisations internationales et régionales concernées, notamment les commissions régionales.

D. Identifiants uniques des entreprises

22. Lors de sa réunion de juin 2021, le Comité a examiné la proposition d'une initiative mondiale sur les identifiants uniques. L'absence d'identifiants uniques pour les entreprises est souvent considérée comme l'un des principaux obstacles à la création et à l'amélioration des registres statistiques des entreprises dans les pays et entrave considérablement l'utilisation des données administratives. Une solution possible consiste à s'appuyer sur des initiatives existantes, telles que le système mondial d'identifiant d'entité juridique de la Global Legal Entity Identifier Foundation. Le Comité propose de créer une initiative mondiale visant à mobiliser les efforts pour promouvoir la mise en place d'identifiants uniques dans les pays, promouvoir l'accès aux données administratives et leur mise en commun pour les registres statistiques des entreprises et encourager la mise en correspondance avec un identifiant unique mondial. En particulier, la disponibilité d'identifiants mondiaux pour les entités juridiques permet d'établir des liens entre les sources de données, réduit les efforts manuels de rapprochement des différents identifiants locaux, fournit des informations sur les propriétaires des entreprises et peut faciliter le processus d'intégration des informations sur les transactions transfrontalières (par exemple, les flux internationaux de marchandises et de taxes). L'utilisation d'identifiants uniques mondiaux sera également utile pour le développement de registres mondiaux, tels que le registre mondial des groupes d'entreprises et la base de données analytique sur les multinationales et les sociétés affiliées.

E. Registre mondial des groupes d'entreprises

23. À la suite de la première publication expérimentale du registre mondial des groupes d'entreprises en décembre 2020, la Division de statistique et l'OCDE ont commencé une collaboration visant à identifier les moyens de combiner leurs efforts et de mettre en place un projet mondial commun sur le fichage des entreprises multinationales.

24. La Division de statistique et l'OCDE ont entamé des discussions techniques sur l'harmonisation des contenus d'un produit commun en termes de variables et de portée et sur l'harmonisation des méthodes de fichage et des procédures de validation. En outre, la Division et l'OCDE préparent une stratégie commune pour la participation des pays à la validation du registre et éventuellement à l'introduction de leurs données dans le registre.

F. Équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international

25. La nouvelle équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international a tenu sa première réunion en octobre 2021 afin de faire avancer les travaux qui lui ont été confiés, à savoir la révision du manuel *Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions, 2010* et du *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010* (les manuels de statistiques du commerce international), l'amélioration de l'intégration entre les statistiques relatives au commerce et aux entreprises, les programmes mondiaux de données commerciales, le renforcement des capacités et des sujets transversaux (tels que le commerce numérique et le commerce par caractéristiques des entreprises) traités en coordination avec les programmes de travail des autres équipes spéciales du Comité. Il a été reconnu que les dispositions relatives à la gouvernance et à la mission de la nouvelle équipe spéciale sont conformes aux décisions prises par la Commission de statistique lors de sa cinquante-deuxième session et remplacent ainsi la pratique établie consistant à créer des groupes d'experts ad hoc des Nations Unies pour la révision des manuels de statistiques du commerce international.

26. En ce qui concerne les activités sur le renforcement des capacités et le programme mondial de données, l'équipe spéciale a commencé à travailler avec l'équipe spéciale chargée du renforcement des capacités afin d'élaborer un modèle de maturité et un outil d'évaluation pour la mise en œuvre des recommandations internationales sur les statistiques du commerce international des services. En outre, pour aider les pays à établir des statistiques sur le commerce international de marchandises, la Division de statistique et Eurostat mettent actuellement au point des outils de traitement des données commerciales, en tenant compte de l'architecture informatique la plus récente. Les essais pilotes devraient être effectués en 2022.

27. Le Comité recommande d'étudier dans toute la mesure du possible l'harmonisation et la cohérence entre les deux manuels de statistiques du commerce international, ainsi que leur cohérence avec le Système de comptabilité nationale (SCN) et le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* et leurs mises à jour. Il a été convenu qu'une harmonisation, une consolidation ou une intégration plus poussée des manuels de statistiques du commerce international favoriserait la collaboration institutionnelle au sein des pays dans les domaines du commerce international, de la comptabilité nationale et des statistiques de la balance des paiements.

28. L'équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international a également procédé à un examen préliminaire des sujets de recherche, classés par ordre de priorité en fonction de leur pertinence, de leur maturité et de leur faisabilité. Ces sujets comprenaient l'impact des révisions du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, le mode d'évaluation, la mesure des prix et des volumes, la mesure des modes d'approvisionnement, le commerce numérique, les chaînes de valeur mondiales, l'établissement de liens entre les statistiques relatives au commerce et aux entreprises, l'impact du commerce sur l'environnement et le développement durable, les statistiques sur les filiales étrangères et l'impact des révisions des classifications économiques (c'est-à-dire la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et la Classification centrale de produits). L'équipe spéciale a exprimé le besoin d'examiner plus avant ces sujets et leur priorité au sein du Comité, et de procéder à des consultations globales si nécessaire. Des informations plus détaillées sur le programme de recherche seront fournies dans une note d'information.

29. Le Comité a recommandé que le calendrier de la révision des manuels de statistiques du commerce international tienne compte des révisions en cours du SCN et du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, ainsi que des progrès réalisés dans la rédaction des notes d'orientation. Il est prévu que les notes d'orientation soient composées d'un cadre conceptuel et de lignes directrices pour la compilation. Les manuels de statistiques du commerce international incluraient le cadre conceptuel et respecteraient un cycle de révision strict. Les pratiques de compilation se trouveraient dans les manuels associés à l'intention des statisticiens, qui seraient mis à jour plus fréquemment. Des informations plus détaillées sur le processus de révision seront fournies dans une note d'information.

III. Proposition de programme de travail du Comité en 2022-2024

30. Dans le contexte fourni à la section II.A, les équipes spéciales du Comité arrêteront un programme de travail spécifique pour la période 2022-2024, avec des produits à livrer concordant avec les domaines prioritaires recensés dans la nouvelle vision stratégique sur les statistiques relatives aux entreprises et au commerce et avec les principes d'intégration horizontale et verticale. À ce stade, il est prévu que le nouveau programme de travail soit élaboré au sein du Comité (à savoir, au sein des équipes spéciales existantes). Celui-ci pourra toutefois revenir sur son organisation à un stade ultérieur. Il présentera le programme de travail détaillé lors de la prochaine session de la Commission de statistique.

IV. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

31. La Commission est invitée à exprimer son avis sur les points suivants :

a) La vision stratégique révisée sur les statistiques relatives aux entreprises et au commerce visant à renforcer leur intégration horizontale (entre les domaines statistiques) et verticale (entre les sources de données et les macro-cadres), les nouveaux domaines prioritaires recensés à la section II.A du présent document et l'intention de développer le futur programme de travail détaillé, tel que présenté à la section III du présent document ;

b) L'état d'avancement des travaux de l'équipe spéciale sur les statistiques du commerce international, le processus de révision proposé et le programme de recherche pour la révision des manuels de statistiques du commerce international, le projet de création d'un modèle de maturité et d'un outil d'évaluation pour les statistiques du commerce international des services et les progrès réalisés sur les outils de traitement des données commerciales pour les statistiques du commerce international des marchandises ;

c) Le manuel sur l'ensemble d'indicateurs de base relatifs aux entreprises et au commerce et l'utilisation de la liste d'indicateurs comme liste de référence pour que les pays élaborent des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, en vue d'informer les utilisateurs sur les thèmes de la démographie des entreprises, la dynamique des entreprises et l'entrepreneuriat, la mondialisation et la dématérialisation, ainsi que le bien-être et l'inclusion sociale ;

d) Le manuel sur le modèle de maturité pour les registres statistiques des entreprises, le lancement d'une évaluation régulière de l'état de mise en œuvre des registres statistiques des entreprises dans les pays et les activités de renforcement des capacités proposées pour les registres statistiques des entreprises ;

e) La mise en place d'une initiative visant à améliorer la disponibilité d'un identifiant unique dans les sources de données administratives des pays et le lien avec un identifiant unique mondial.
